



© DG Trésor

LETTRE ECONOMIQUE D'ALGERIE

N°98 – Décembre 2020 (03/01/2021)

La Lettre économique d'Algérie est une publication mensuelle du Service économique régional (SER) d'Alger regroupant l'essentiel de l'actualité économique, sectorielle et juridique du mois écoulé.

Le SER vous souhaite une excellente année 2021.

Bonne lecture !

AU SOMMAIRE DU NUMERO DE DECEMBRE 2020 (liens hypertextes)

- ❖ Indice de développement humain : l'Algérie classée 91^{ème} mondiale et 1^{ère} en Afrique du Nord
- ❖ Le dinar a enregistré une dépréciation de 17% face à l'euro au cours de l'année 2020
- ❖ Le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (CEREFÉ) publie son rapport annuel
- ❖ En construction depuis 2006, l'autoroute Est-Ouest devrait être finalisée en 2021
- ❖ La Commission européenne publie un rapport sur l'état de la relation UE-Algérie
- ❖ L'Algérie se classe 107^{ème}/134 au *Network Readiness Index* dédié à l'économie numérique
- ❖ Indicateurs socio-économiques

Les précédents numéros de la Lettre économique d'Algérie sont disponibles sur le [site de la DG Trésor](#)

ECONOMIE

Indice de développement humain : l'Algérie classée 91^{ème} mondiale et 1^{ère} en Afrique du Nord

Le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) a publié l'édition 2020 de son indice de développement humain (IDH).

[Télécharger le rapport](#)

Carte des pays du monde par IDH en 2020



Source : PNUD

Note : Les pays sont divisés en quatre catégories : IDH très élevé, élevé, moyen et faible (du plus au moins foncé)

L'IDH prend en compte trois éléments :

- Le niveau de vie : revenu national brut/habitant (PPA 2017)
- La santé : espérance de vie à la naissance
- Le niveau d'éducation : durée moyenne d'éducation pour les adultes de plus de 25 ans et durée attendue de scolarisation pour les « enfants d'âge scolaire »

L'Algérie se classe 91^{ème} au niveau mondial (sur un total de 189 pays) et fait partie des pays ayant un « IDH élevé ». Le pays perd neuf places par rapport à 2019 (82^{ème}/189). Dans le détail, le revenu national brut y est de 11 174 USD/habitant, l'espérance de vie à la naissance de 76,9 ans, la durée moyenne d'éducation de 8,0 ans et la durée attendue de scolarisation de 14,6 ans.

L'Algérie a enregistré de nets progrès depuis la première publication de l'IDH par le PNUD en 1990.

L'IDH algérien est passé de 0,57 à 0,75, conséquence d'une croissance de 30% du revenu national brut/habitant, d'un gain de 10 ans d'espérance de vie, d'une hausse de 4,4 ans de la durée moyenne d'éducation et d'une progression de 5 ans de la durée de scolarisation attendue.

Au niveau régional, l'Algérie devance l'ensemble de ses voisins d'Afrique du Nord : la Tunisie (95^{ème}), la Libye (105^{ème}), l'Égypte (116^{ème}) et le Maroc (121^{ème}). En Afrique, l'Algérie est seulement devancée par l'île Maurice (66^{ème}) et les Seychelles (67^{ème}). Le haut du classement reste inchangé par rapport à 2019, la Norvège, la Suisse (-1) et l'Irlande (+1) occupant les trois premières places. La France est quant à elle au 26^{ème} rang de l'indice du PNUD.

ECONOMIE

Le dinar a enregistré une dépréciation de 17% face à l'euro au cours de l'année 2020

Le taux de change officiel du dinar algérien (DZD) s'est nettement déprécié au cours de l'année 2020 et a atteint son plus bas niveau historique.

Alors qu'au 1^{er} janvier 2020, les couples EUR/DZD et USD/DZD s'échangeaient à 134 et 119, ces parités s'échangeaient à 161 et 132 le 31 décembre. Sur l'année, le dinar s'est ainsi déprécié de 17% face à l'euro et de 10% face au dollar.

Selon les prévisions du gouvernement (LF 21), cette tendance devrait se poursuivre, avec un glissement anticipé de la parité USD/DZD à 142 en 2021, 150 en 2022 et 156 en 2023.

Pour rappel, le taux de change du dinar est directement piloté par la Banque d'Algérie. Celle-ci effectue des ajustements quotidiens en fonction de l'évolution des fondamentaux de l'économie nationale et des principaux pays partenaires (ancrage à un panier de 14 devises).

La dépréciation du dinar observée en 2020 s'explique avant tout par l'impact de la baisse du cours des hydrocarbures sur les équilibres macroéconomiques algériens. Le prix du baril de Brent a en effet fortement oscillé au cours de l'année, essentiellement en raison de la pandémie de Covid-19 : supérieur à 70 USD en janvier, il s'est effondré jusqu'à atteindre moins de 20 USD en avril avant de progressivement remonter, et dépasser les 50 USD depuis mi-décembre.

Cette dépréciation du dinar renchérit mécaniquement le coût des importations de biens et services, impactant le pouvoir d'achat des ménages et le prix des intrants pour les entreprises. La dépréciation permet néanmoins une hausse des recettes budgétaires tirées des hydrocarbures (libellées en USD).

A noter que le taux de change du dinar sur le marché parallèle a suivi une trajectoire différente. Les couples EUR/DZD et USD/DZD s'y échangeaient fin décembre 2020 à respectivement 206 et 168. Au cours de l'année 2020, le dinar aurait ainsi connu une dépréciation de 2% face à l'euro et une appréciation de 8% face au dollar sur le marché parallèle. Ces mouvements (différents de ceux du marché officiel) s'expliqueraient par une multiplicité de facteurs propres au marché parallèle, dont notamment la fermeture des frontières algériennes depuis le mois de mars.

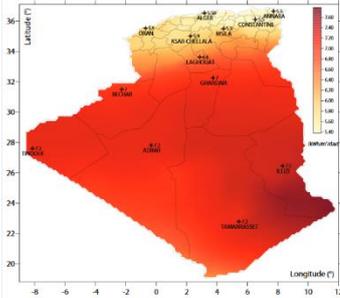
Synthèse sources presse

ENVIRONNEMENT

Le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (CEREFÉ) publie son rapport annuel

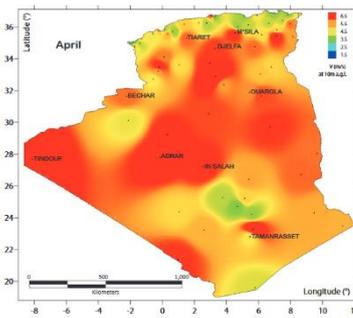
[Télécharger le rapport](#)

Rayonnement solaire direct, reçu par jour sur une surface d'1m²



Source : CEREFÉ

Densité de puissance du vent à 80m de hauteur



Source : CEREFÉ

Le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (CEREFÉ) – organe public placé auprès du Premier ministre et créé en 2019 – a remis son premier rapport annuel.

D'après le CEREFÉ, la **totalité des installations de génération d'électricité à base de ressources renouvelables en l'Algérie représente aujourd'hui 411 MWe** (Mégawatt-crête, puissance maximale du dispositif), sous forme de centrales éoliennes et photovoltaïques.

Le premier programme national relatif aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique – PNEREE, adopté en 2011 – ambitionnait d'assurer dès 2030 une capacité de production d'électricité renouvelable de 22 000 MW (dont 10 000 MW dédiés à l'exportation) et de porter la part du renouvelable à 40% dans le mix électrique national. Il ambitionnait également une réduction de la consommation énergétique annuelle de 63 Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole) via un vaste programme d'efficacité énergétique. Les objectifs intermédiaires n'ayant pas été tenus, le PNEREE a été actualisé en 2015 mais ses nouveaux objectifs n'ont également pas été tenus.

D'après le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Chems-Eddine Chitour, **l'Algérie ambitionne désormais de réaliser 1 000 MW d'installations solaires chaque année**, et vise ainsi un objectif de 15 000 MW installés d'ici 2035.

En dépit d'un mix électrique quasi-exclusivement composé d'énergies fossiles, le CEREFÉ note le potentiel de l'Algérie sur le plan des énergies renouvelables.

L'Algérie disposerait en effet d'un ensoleillement parmi les plus élevées au monde, atteignant 2 000 heures annuelles sur l'essentiel du territoire, et jusqu'à 3 900 heures annuelles dans certaines localités des hauts plateaux et du Sud du pays. En termes de gisements éoliens, le CEREFÉ estime que plusieurs régions du Sud du pays – Tindouf, Adrar, Aïn Salah – disposent du meilleur potentiel.

Le CEREFÉ préconise un ensemble de mesures s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie nationale de transition énergétique.

Le commissariat recommande de développer les transports en commun (en particulier le ferroviaire), d'accélérer la conversion des véhicules au GPL/c (objectif d'un million de conversion fin 2023) et de préparer la « révolution » des voitures électriques. Est également encouragé le développement de micro-réseaux (notamment dans l'agriculture) et le lancement de projets pilotes au niveau résidentiel (autoproduction et autoconsommation). Concernant les financements, le CEREFÉ suggère « d'ouvrir les portes grandes ouvertes aux financements internationaux dans le cadre de la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et le développement durable, dont le pays n'en a que très peu profité jusqu'à maintenant ».

TRANSPORT

En construction depuis 2006, l'autoroute Est-Ouest devrait être finalisée en 2021

Le projet d'autoroute Est-Ouest devrait être achevé en juin 2021, avec l'achèvement du dernier tronçon reliant la ville de Dréan (wilaya d'El Tarf ; Est du pays) à la frontière algéro-tunisienne. Longue de 84 km, cette portion est réalisée par la société chinoise Citic.

Carte de l'autoroute Est-Ouest et principales agglomérations



D'une longueur totale de 1 216 km, le projet d'autoroute Est-Ouest vise à relier les frontières tunisienne et marocaine en traversant 20 wilayas du nord de l'Algérie.

Lancé en 2006, le projet s'appuie sur près de 300 km d'autoroutes construits dans les années 1980-1990, auxquels s'ajoutent 927 km de voies dont les appels d'offres avaient été remportés par deux groupes chinois (Citic et CRCC) et un consortium japonais (Cojaal). Cojaal s'était notamment vu confier la réalisation de la portion Dréan-frontière tunisienne, avant de suspendre les travaux.

Alors qu'il devait être initialement achevé fin 2009, le projet d'autoroute Est-Ouest (exclusivement financé par des fonds publics) a connu de nombreux retards ainsi qu'une envolée de ses coûts. Initialement programmé à 7 Mds USD, son coût final atteindrait 20 Mds USD.

En parallèle, le ministre des Transports et des Travaux publics, Mustapha Kouraba, a annoncé mi-décembre qu'un système de péage entrera en vigueur sur l'autoroute Est-Ouest en 2021, tout en affirmant que le niveau des tarifs appliqués n'avait pas encore été fixé.

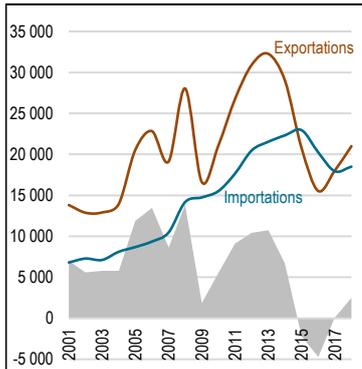
En 2018 dans le cadre d'une précédente étude, le directeur général de l'Agence nationale des autoroutes avait estimé qu'un tarif compris entre 1 et 1,5 DZD/km (~ 0,1 USD) était nécessaire.

COMMERCE

La Commission européenne publie un rapport sur l'état de la relation UE-Algérie

[Télécharger le rapport](#)

Evolution du commerce algérie-UE27, M EUR, point de vue de l'Algérie



Sources : Douanes algériennes, UN COMTRADE

L'Algérie et l'Union européenne ont signé en 2002 un accord d'association, entré en vigueur en 2005. Son volet commercial prévoit le démantèlement progressif de l'essentiel des barrières tarifaires existant entre les deux zones. Initialement prévue en 2017, la dernière étape du démantèlement tarifaire devait intervenir en septembre 2020.

La Commission européenne a publié un rapport consacré à la relation Union européenne-Algérie sur la période avril 2018-août 2020.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de voisinage de l'UE, et effectue un état des lieux relatif à l'accord d'association liant l'UE et l'Algérie.

Sur le plan commercial, l'Union européenne est le premier partenaire de l'Algérie (47% des échanges du pays en 2019), devant la Chine, la Russie et les Etats-Unis. Le rapport souligne néanmoins que ces échanges sont affectés depuis 2015 par des mesures restrictives et protectionnistes introduites par les autorités algériennes, « en contrevention avec l'accord d'association ». Sont notamment citées les licences d'importation non automatiques pour certains produits, les suspensions d'importation et les augmentations de droits de douanes (depuis remplacées par un « droit additionnel provisoire de sauvegarde », DAPS). En parallèle, l'UE note qu'un ensemble de mesures non-tarifaires a été mis en place depuis 2019.

D'après la Commission européenne, le niveau des exportations européennes de produits concernés par ces mesures aurait chuté de plus de 50% sur la période 2015-2019 (de 2,7 Mds EUR à 1,3 Mds EUR). Alors que les deux parties s'étaient engagées lors du conseil d'association de mai 2018 à essayer de trouver un accord sur leurs différends commerciaux avant fin 2018, le rapport estime qu'« aucun progrès n'a été enregistré » et que « de nouvelles entraves au commerce ont été mises en place depuis ».

En conséquence, l'Union européenne a récemment initié une procédure de règlements de différends, tandis que le rapport note que le président Tebboune a donné instruction à son ministre du Commerce « d'évaluer l'accord d'association ».

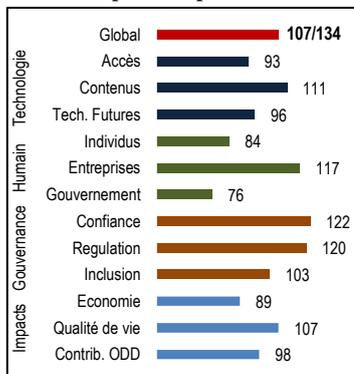
Commandé par la Commission européenne, le rapport final consacré au volet commercial des accords d'association signés par l'UE avec six pays méditerranéens devrait prochainement être achevé. Le rapport intermédiaire (mars 2020) estimait que, à long terme, l'accord UE-Algérie permettait une hausse de 21% des exportations de l'UE vers l'Algérie (+ 3 114 M EUR) et une hausse de 1% des exportations algériennes vers l'UE (+215 M EUR). Parmi les freins limitant les bénéfices de l'accord d'association pour l'Algérie, le rapport notait le poids des hydrocarbures dans le total des exportations du pays, sa faible compétitivité salariale et son climat des affaires dégradé.

CLASSEMENTS INTERNATIONAUX

L'Algérie se classe 107^{ème}/134 au *Network Readiness Index* dédié à l'économie numérique

[Télécharger le rapport](#)

Classement de l'Algérie au NRI 2020, par sous-piliers



Le *think tank* américain *Portulans Institute* a publié l'édition 2020 du *Network Readiness Index*, jusqu'alors édité par le Forum économique mondial.

L'indice prend en compte un total de 134 pays et mesure leur capacité à exploiter les opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour faire face aux défis à venir.

Le classement intègre un ensemble de 60 indicateurs, répartis en 4 piliers :

- Technologie : Infrastructures technologiques, coûts, contenu disponible, degré de développement des « nouvelles technologies », etc.
- Facteur humain : Accès aux technologies, utilisation faite par les individus et les entreprises, investissement, etc.
- Gouvernance : Sécurité, respect de la vie privée, régulation étatique, inclusion, etc.
- Impacts : Evaluation économique, en termes de qualité de vie et de développement durable

L'Algérie se classe 107^{ème}/134 (-9 places par rapport à 2019).

Le pays se distingue notamment par de bons résultats en termes de prévalence de la *gig economy* (32^{ème}), d'accès mobile via internet (34^{ème}), de dépenses en R&D dans le secteur des TIC (37^{ème}), d'accès à l'énergie (52^{ème}), d'accès internet pour les ménages (54^{ème}), de protection de la vie privée (70^{ème}), d'usage des réseaux sociaux (74^{ème}), ou encore de brevets liés au TIC par million d'habitants (78^{ème}).

A titre de comparaison, l'Egypte se classe 84^{ème}, la Tunisie 91^{ème} et le Maroc 93^{ème}.

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES

TABLEAU DE BORD – INDICATEURS CLES

Population (1 ^{er} janvier 2020, ONS)	44 millions d'habitants
PIB/habitant USD (2019, FMI)	3 898 USD
PIB/habitant en USD PPA 17 (2019, FMI)	11 253 USD
Indice de développement humain (2020, PNUD)	0,748 (91 ^{ème} /189)
<i>Doing Business</i> (classement 2020, Banque mondiale)	157 ^{ème} /190
Taux de chômage (mai 2019, ONS)	11,4%
Taux d'inflation (rythme annuel, novembre 2020, ONS)	2,3%
Taux de change moyen EUR/DZD (décembre 2020)	159,3
Prix du baril de pétrole brut (<i>Sahara Blend</i> – novembre 2020, OPEP)	42,59 USD
Réserves de change (31 décembre 2019, Banque d'Algérie)	62 Mds USD

INDICATEURS MACROECONOMIQUES ANNUELS

		2016	2017	2018	2019	2020 (prev.)
PIB, croissance et inflation	PIB (Mds USD, prix courants)	160	167	174	169	147
	Taux de croissance du PIB (% , prix constants)	3,2	1,3	1,4	0,8	-5,5
	Taux de croissance du PIB hors hydrocarbures (% , prix constants)	2,2	2,1	3,3	2,4	-4,5
	Taux d'inflation (moyenne annuelle)	6,4	5,6	4,3	2,0	3,5
	Taux d'investissement (% du PIB)	54	51	49	43	38
	Taux d'épargne (% du PIB)	37	38	40	33	27
Comptes publics	Solde budgétaire (% du PIB)	-13,0	-8,6	-6,9	-9,3	-20,0
	Solde budgétaire hors hydrocarbures (% du PIB hors hydrocarbures)	-28,0	-25,3	-27,3	-27,7	-28,3
	Dette publique (% du PIB)	20,4	27,1	38,2	46,3	57,2
	Dette extérieure brute (% du PIB)	2,4	2,4	1,8	1,7	3,0
	Fonds de régulation des recettes (Mds DZD)	2 074	784	0	0	0
Comptes externes	Importations de biens et services (Mds USD)	60,2	60,1	60,1	54,2	41,7
	Exportations de biens et services (Mds USD)	32,5	37,7	44,4	38,3	26,1
	Balance commerciale (biens et services, Mds USD)	-27,7	-22,4	-15,7	-15,9	-15,6
	Balance courante (Mds USD)	-20,4	-22,1	-16,7	-17,1	-15,9
	Flux nets d'IDE (Mds USD)	1,6	1,2	1,5	1,6	1,7
	Balance des paiements (Mds USD)	-26,3	-16,9	-17,5	-17,1	-25,4
	Réserves de change (Mds USD)	113	96	79	62	45
Monnaie	Avoirs extérieurs nets (Mds DZD)	12 443	11 058	9 438	7 413	5 691
	Avoirs intérieurs nets (Mds DZD)	1 374	3 900	7 226	10 078	12 512
	Crédits à l'économie (% du PIB)	46%	47%	47%	48%	48%
	Ratio de liquidité (monnaie et quasi-monnaie M2/PIB)	79%	79%	78%	77%	75%

Sources : FMI, CNUCED, Banque d'Algérie

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional d'Algérie (adresser les demandes à alger@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service économique régional d'Algérie

Adresse : 25 Chemin Abdelkader Gadouche – 16035 Hydra – Alger

Rédigé par : Alix Vigato

Revu par : Mathieu Bruchon